



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

PROMULGATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT # 273-2017

AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE:

Le règlement # 273-2017 décrétant un emprunt de 437 244 \$ pour réaliser des travaux de réfection d'une section du Chemin du Portage /secteur Gros-Morne a été adopté à la séance extraordinaire du 21 novembre 2017;

Le règlement a reçu l'approbation ministérielle en date du 5 décembre 2017 et est réputé approuvé conformément à la loi.

Le règlement est exécutoire et est disponible au bureau de la Municipalité pour consultation aux heures régulières d'ouverture.

DONNÉ A MONT-LOUIS, ce 15e jour du mois de janvier 2018.

Suzanne Roy, secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée résidant à Mont-Louis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 15e jour de janvier 2018, entre 10 :00 et 16.30 heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat 15e jour de janvier 2018.
Suzanne Roy, secrétaire-trésorière